



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 8ème législature

### Electricite

Question écrite n° 36366

#### Texte de la question

M Bernard Schreiner demande a M le ministre de l'industrie, des P et T et du tourisme le bilan pour 1987 de l'exportation de courant électrique vers les pays européens. Il lui demande quelles sont les entraves a un véritable marché commun de l'énergie en Europe, quelles mesures il compte prendre pour y remédier et les capacités proprement françaises dans ce marché européen.

#### Texte de la réponse

Reponse. - En 1987, le solde exportateur des échanges d'électricité s'est élevé a 7 MF, soit 22 p 100 de plus qu'en 1986. Il résulte de la croissance des quantités exportées, mais aussi d'une meilleure valorisation du kilowattheure, malgré un contexte marqué par la poursuite de la baisse des prix des combustibles fossiles. Après trois années de stabilité autour de 25 TWh, le solde exportateur des échanges d'électricité s'est établi a presque 30 TWh, soit 17 p 100 de plus qu'en 1986. Toutefois, ces valeurs restent en deca du niveau des échanges qui seraient justifiés économiquement, si le marché commun de l'énergie prévu par l'Acte unique européen pour la fin de 1992 était réalisé. A cet égard, le conseil des ministres chargés de l'énergie a, dans une résolution du 2 juin 1987, affirmé sa volonté de supprimer les obstacles a la constitution d'un grand marché intérieur de l'énergie. Deux obstacles principaux a la constitution du marché commun de l'électricité peuvent être distingués : ceux relatifs a la transparence des prix et ceux relatifs a la libre circulation de l'électricité. D'une part, de nombreuses distorsions de concurrence subsistent entre producteurs et distributeurs d'électricité de la Communauté. La principale d'entre elles résulte des manquements au principe de vérité des prix tel qu'il est préconisé par des recommandations communautaires. Des efforts sont a faire afin que les prix reflètent les coûts en assurant la viabilité financière des entreprises électriques et que cessent les pratiques de contrats préférentiels. D'autre part, la libre circulation de l'électricité en Europe n'est pas assurée, en raison notamment de l'existence d'obligations d'enlèvement de charbon national, telles celles pesant sur les électriciens allemands. Enfin, dans le domaine de l'électricité, il existe une habitude et une volonté d'autarcie. Ainsi, même si le développement d'échanges commerciaux d'électricité est encore récent en Europe, ce marché ne représente que 2 p 100 de la consommation de la CEE. Le souci d'autosuffisance est présente comme stratégie alors qu'il n'en est rien pour les autres énergies. Cette situation évolue un peu partout dans le monde, comme en témoigne l'accroissement des échanges entre les Etats-Unis et le Canada et entre la France et les pays voisins. Nos exportations bénéficient d'un avantage comparatif durable, lié a la compétitivité du courant produit par nos centrales nucléaires par rapport aux productions non hydrauliques étrangères. Une valorisation optimale de l'ensemble des parcs européens suppose qu'il soit fait appel le plus largement possible a ces équipements. Notre capacité d'exportation dans le marché européen sera fonction des demandes qui seront faites a Electricité de France et de notre aptitude a créer les conditions d'une libéralisation des échanges, sur laquelle les pouvoirs publics se sont engagés. Des réflexions sont menées a cette fin, en liaison avec les électriciens, et se prolongent notamment auprès des instances de la Communauté européenne. En tout état de cause, la France est prête a répondre a toute demande de la part des électriciens de la Communauté et a veiller a ce qu'elle dispose des moyens de production nécessaires pour satisfaire ces demandes.

## Données clés

**Auteur :** [M. Schreiner Bernard](#)

**Circonscription :** - SOC

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 36366

**Rubrique :** Electricite et gaz

**Ministère interrogé :** industrie, PTT et tourisme

**Ministère attributaire :** industrie, PTT et tourisme

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 8 février 1988, page 538

**Réponse publiée le :** 2 mai 1988, page 1890